

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Conseil d'établissement de l'école Adrien-Guillaume



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

L'école Adrien-Guillaume accueille cette année 128 élèves qui proviennent de plusieurs municipalités : Chénéville, Lac Simon, Namur, Montpellier, Ripon, Duhamel, Boileau et Saint-Émile-de-Suffolk. Le 3/4 des familles fréquentant l'école proviennent de milieux défavorisés. L'indice de milieu socio-économique de l'école est de 10/10.

Bonjour à vous chers parents,

Une autre année qui se termine. Que dire de cette année, autre que celle-ci a été une très belle année où nous avons eu la chance de retrouver une vie scolaire telle qu'on la connaissait! La reprise des activités de toutes sortes a fait le plus grand bien à nos enfants. Mais sachez que sans l'équipe-école rien de tout cela n'aurait été possible. C'est pour cette raison que je souhaite prendre le temps de remercier chaque membre du personnel. Malgré les embûches auxquelles ils sont confrontés, ils sont toujours aussi engagés et déterminés à faire de notre école un milieu plaisant, enrichissant et stimulant, où il y fait bon d'être. Merci beaucoup à vous tous, vous êtes incroyables.

J'aimerais aussi prendre le temps de remercier les membres du conseil d'établissement pour leur temps et leur implication envers l'école. La collaboration entre nous tous a été exceptionnelle. Que du plaisir avec vous. Quelle belle équipe!

Pour conclure, j'aimerais aussi prendre le temps de remercier notre directrice. Tout au long de l'année, nous avons eu la chance d'avoir une personne investie, motivée et toujours à l'écoute des besoins de tous. Ton passage aura été bref, mais très positif. Merci pour tout et bonne continuité!

Bonnes vacances et au plaisir de vous revoir en septembre!

Ashley Rollin-Murray, présidente du conseil d'établissement

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus	7
Annexes	8

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
Rollin-Murray, Ashley	Parent, présidente
Joubert, Tina	Parent
Hamelin, Valérie	Parent
Couture-Durand, Judith	Parent
Paquette, Marie-Ève	Parent, vice-présidente
Bédard, Linda	Parent
Turcotte, Chantal	Technicienne SDG, secrétaire
Betty, Myriam	Enseignante orthopédagogue
Major, Sandra	Directrice

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
13 septembre 2022	Ordinaire
15 novembre 2022	Ordinaire
31 janvier 2023	Ordinaire
18 avril 2023	Ordinaire (annulé car pas quorum)
2 mai 2023	Ordinaire (reprise du CÉ du 18 avril)
16 mai 2023	Extraordinaire
14 juin 2023	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	11-2022	Adopté	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	11-2022	Adopté	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	n/a		
Approbation des contributions financières exigées	11-2022	Approuvé	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	05-2023	Approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	06-2023	Approuvé	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	06-2023	Adopté	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Ne s'applique pas
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Ne s'applique pas
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Ne s'applique pas
Consultation sur les critères de sélection de la direction	11-2022	Consultation effectuée	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	n/a		
Transmission de documents à l'intention des parents	n/a		
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	01-2023	Approuvé	Présentation d'un nouveau document plus complet.
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	05-2023	Consultation effectuée	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études			Ne s'applique pas
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	11-2022	Approuvé	Approbation des contenus en orientation scolaire et professionnel (COSP) et du contenu des cours d'éducation à la sexualité.
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	05-2023	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	09-2022 11-2022	Approuvé	

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

	01-2023 05-2023 06-2023		
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)			Ne s'applique pas
Consultation des parents			Aucune consultation
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	01-2023	Consultation	Présentation au CÉ des résultats de la consultation des élèves.
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	09-2022	Approuvé	Approbation de l'activité de cheerleading, des frais d'inscription ainsi que de la demande de commandite pour l'achat d'équipement.
	11-2022	Approuvé	Approbation de l'activité de mini-volleyball ligue RSEQ (5 ^e et 6 ^e année)
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			Ne s'applique pas
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			Ne s'applique pas
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	09-2022	Approuvé	Transfert du FDS au budget 2022-2023
	11-2022	Approuvé par courriel	Campagne de financement « Poivre des îles »
	11-2022		Don de 6467,72\$ des amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation.
	12-2022		Don de 1000\$ Friperie Chénéville
	04-2023 05-2023		Don de 1000\$ Friperie Chénéville Don de 1000\$ Friperie de Chénéville Don de 1000\$ Pharmacie Uniprix
Adoption du budget annuel de l'établissement	11-2022	Adopté	Adoption du budget révisé
	06-2023	Adopté	Adoption du budget initial 2022-2023
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Budget Conseil d'établissement	11-2022 05-2023	Approuvé	
Demande de financement cour d'école	12-2022	Approuvé	Lettre d'approbation pour la demande de financement pour la cour d'école.
Consultation PEVR du Centre de services scolaire	05-2023	Consulté	Les membres du CÉ ont eu la chance d'émettre leurs commentaires.

2.3 Résultats obtenus

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de travail a été accompli par le Conseil d'établissement au courant de l'année 2022-2023. La grande force de celui-ci fut son travail conjoint avec l'équipe école. Tout au long de l'année, le CÉ a su donner son opinion lorsque consulté ainsi qu'approuver les différentes initiatives mises en place à l'école. L'appui du Conseil d'établissement dans les différents projets et activités de l'école fut essentiel et surtout, très apprécié.

Encore une fois cette année, de nombreuses activités ont été approuvées au Conseil d'établissement. Voici la liste des activités qui ont eu lieu durant l'année scolaire 2022-2023 :

- Sortie au village et à la bibliothèque pour l'année 2022-2023;
- sorties à vélo du 3^e cycle à l'automne;
- participation à la compétition de cross-country;
- participation au tournoi de soccer des 6^e année de la Petite-Nation;
- équipe de cheerleading;
- participation aux tournois RSEQ mini-volleyball;
- sorties culturelles à l'Estacade pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycle;
- activité ping-pong à la salle municipale les lundis midis;
- sorties de ski alpin pour les 6^e année;
- activité yoga pour les maternelles et la 1^{re} année;
- participation au marathon de ski pour les élèves de la 3^e à la 6^e année
- festival du film pour les maternelles, 1^{re} et 2^e année à la salle Desjardins à Papineauville
- sortie de fin d'année à SAJO pour toute l'école;
- sortie à l'Institut Kenauk pour les élèves 5^e et 6^e année;
- participation à la compétition régionales d'athlétisme le 2 juin
- projet sous les pavés à Ripon;
- sorties à vélo pour les élèves de la 3^e et la 6^e année
- approbation de la conférence sur l'intimidation réservées aux élèves de la 5^e et 6^e année qui aura lieu en septembre prochain.

L'année 2023-2024 sera l'occasion pour les membres du Conseil d'établissement de participer aux travaux en lien avec l'élaboration du nouveau projet éducatif ainsi qu'aux travaux en lien avec la réfection de la cour d'école. L'école vient d'ailleurs d'avoir la confirmation que la demande de financement de 100 000\$ faite auprès du ministère et appuyée par le Conseil d'établissement a été acceptée.

Annexes

Plan d'action projet éducatif

VALEURS

RESPECT-ENGAGEMENT-COLLABORATION

Vision

Un milieu où nous ressentons le plaisir d'apprendre, de socialiser et de s'épanouir.

Mission

Offrir à tous l'opportunité de se dépasser en étant écouté et soutenu dans sa réussite.

Les 3 objectifs du projet éducatif sont les suivants :

- Développer les habiletés sociales chez nos élèves dès leur arrivée au préscolaire 4 ans jusqu'en 6^e année.
- Augmenter nos résultats en écriture à la fin de chaque cycle.
- Favoriser l'accès aux activités culturelles (musique, art visuel, art dramatique etc.).

Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2022-2023

Date d'adoption du conseil d'établissement : Adopté le 13 septembre 2022.				
Nom de l'école : Adrien-Guillaume	☒ ÉCOLE PRIMAIRE ☐ ÉCOLE SECONDAIRE	Date : Dernière révision mai 2023	Nombre d'élèves :128	Nom de la direction Sandra Major
Noms des personnes faisant partie du comité violence : Chantal Turcotte, Amélie Richer, Mélissa Drolet, Katrine Labelle, Natalie Lévesque, Myriam Cabana et Sandra Major				
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école : • Respect • Engagement • Collaboration				

Date d'adoption du conseil d'établissement : Adopté le 13 septembre 2022.

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 : *Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements*.

Notre objectif annuel est le suivant : Revoir notre plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation à l'école

Nos principaux moyens :

Feuille explicative conflit versus intimidation

Ateliers cyber-intimidation (policière Mélissa Aubin/SSQ) au troisième cycle (pas eu lieu en 2022-2023)

Atelier en classe pour les 6^e année sur les types d'agression LSJPA (loi système de justice pénal pour adolescent). Animé par la TES.

Fiche de communication aux parents

Animation d'activités par la TES et modelage de comportements attendus (récréations, midis, en classe et lors de rencontres individuelles ou en sous-groupe)

Dépistage des élèves à risque

Soutien aux élèves impliqués dans l'intimidation

Fiche de signalement des cas d'intimidation et de violence à la T.E.S

Harmoniser les phases de la démarche des cas d'intimidation et de violence

Signalement à la direction générale (niveau 3)

Implantation du programme d'habiletés sociales *Vers le Pacifique* du préscolaire 4 ans à la 6^e année.

Utilisation de la plateforme numérique Moozoom de la 1^{ère} à la 6^e année pour travailler les habiletés sociales et la gestion des émotions.

L'application des phases pour contrer l'intimidation.

Application du modèle RAI pour les comportements et des interventions de 2^e niveau avec nos TES (au besoin)

Date d’adoption du conseil d’établissement : Adopté le 13 septembre 2022.

Conditions pour la réalisation du plan de lutte :

Communication régulière, point discuté lors des réunions mensuelles, libérations, organisation, planification, évaluations, réflexions etc.

Date d’adoption du conseil d’établissement : Adopté le 13 septembre 2022.

Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l’ensemble du personnel de l’école concernant l’intimidation et la violence?

- ***En 2021-2022 : Formation offerte (3 avant-midis) à l'ensemble des employés par la chercheure Stéphanie Demers pour découvrir la culture des milieux défavorisés pour mieux adapter nos interventions et nos attentes. En 2022-2023 : il est prévu revoir nos façons d'intervenir auprès des élèves pour favoriser le sentiment d'appartenance à l'école. Qu'est-ce que chacun de nous peut faire pour FAIRE LA DIFFÉRENCE ? + En 2022-2023, il faudrait offrir au moins une formation aux surveillantes du diner concernant la culture de défavorisation car elles n'étaient pas présentes en 21-22 puisqu'elles travaillaient au service de garde (ceci n'a pas été fait, il faudrait le faire si possible en 2023-2024)***
- ***Révision du code de vie pour l'harmoniser à nos valeurs en 2022-2023***
- ***Application du nouveau code de vie de l'école dès la rentrée scolaire 2023-2024).***
- ***Projet des Mini-moi dans plusieurs classes (3^e, 4^e / en 21-22 et 6^e / en 20-21) pour favoriser le sentiment d'appartenance au groupe (groupes ciblés pour plusieurs problématiques). Pas réalisé en 2022-2023...à refaire au besoin.***
- ***Rencontres mensuelles avec les surveillantes du diner, les TES, la psychoéducatrice et la direction pour identifier et répondre aux besoins de sécurité et d'encadrement des élèves en écoutant les besoins des intervenantes, en partageant des techniques d'intervention, en informant, etc.***
- ***Rencontre mensuelle des élèves pour les féliciter et remettre les certificats en lien avec les valeurs de l'école.***
- ***Rencontre de notre comité violence au moins 3 fois dans l'année et suivis au conseil des enseignants.***
- ***Suivi des programmes Vers le Pacifique et Moozoom au conseil des enseignants***
- ***Projet As-tu rempli un seau aujourd'hui ?***

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation
1. Une <u>analyse de la situation</u> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence ;	<u>Objectifs du plan de lutte :</u> 1. Augmenter le nombre des élèves qui savent comment s'affirmer et gérer leurs émotions d'une façon positive. 2. En lien avec le questionnaire maison, diminuer les élèves qui se font insulter ou traiter de noms par leurs pairs. (le questionnaire a été passé en juin 2023 par la TES)

Nos enjeux prioritaires (défis) : en lien avec la fiche du climat école (sécurité) et le sondage Sévec :

- 1. Diminuer la violence verbale dans la cour d'école en amenant les élèves à se parler de façon respectueuse.**
- 2. La poursuite de notre nouveau système de renforcement positif en lien avec les valeurs de notre école (remise des certificats mensuels en lien avec nos valeurs). Le modelage des bons comportements doit être enseigné à travers les programmes Vers le Pacifique et Moozoom.**

Moyens :

- *Poursuivre les ateliers des programmes Vers le Pacifique et Moozoom.***
- Utilisation des certificats mensuels**
- Modelage des bons comportements attendus particulièrement en interventions de 2^e niveau par les TES. Modelage et enseignement de 1^{er} niveau (fait par la TES et les enseignants) pour tous les élèves dans chaque classe.**
- Valorisation des comportements positifs avec le projet As-tu rempli un seau?**
- Remise de certificat d'honneur aux classes pour souligner les bons comportements observables.**
- Attribuer des cycles à chaque TES école.**
- Animations dans les classes par les TES pour prévenir ou pour travailler des objectifs spécifiques à chaque groupe.**
- Poursuivre la bonne communication et collaboration entre intervenants de l'équipe-école.**

Date d'adoption du conseil d'établissement : Adopté le 13 septembre 2022.

- **Utilisation du conseil de coopération au besoin (cette pratique n'a pas été nécessaire en 2022-2023).**
- **Création d'un sentiment d'appartenance = ce sont nos élèves**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence �� l'��cole		Description	��ch��ancier	Responsable	Monitoring / R��gulation
2. Les <u>mesures de pr��vention</u> visant �� contrer toute forme d'intimidation ou de violence motiv��e, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identit�� sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caract��ristique physique ;	Pratiques en place	�� Système en trois phases pour l'intimidation (autant aupr��s des intimidateurs que des victimes/t��moins ****harmonisation des pratiques) �� Utilisation d'un langage commun �� Ateliers dans les classes avec la T.E.S. �� Support de la direction aupr��s des employ��s et rencontres avec les ��l��ves intimidateurs et victimes avec la direction �� Syst��me confidentiel pour demander de l'aide �� Code de vie (r��vision faite en 2022-2023) �� Accompagnement des surveillantes-midi (une rencontre par mois avec la psycho��ducatrices, les TES ��cole, la direction et le service de garde)et ajout d'une enseignante �� ces rencontres afin d'am��liorer la communication entre tout le personnel.	-Toujours -Au besoin -Au quotidien	<i>Les enseignants</i> <i>T.E.S</i> <i>Direction</i> <i>Psycho��ducatrice</i> <i>Surveillantes</i> <i>Service de garde</i>	
	Pratiques �� renforcer	�� <i>Sensibiliser les parents des intimidants �� intervenir ***�� ajouter au document en 2023-2024</i> �� <i>Favoriser les ��changes avec l'��quipe-��cole au sujet des phases ***�� RAPPELER EN 2023-2024</i> �� <i>Augmenter la fr��quence des visites de la direction dans la salle de classe pour pr��senter les valeurs et le code de vie de notre ��cole et lors de la rencontre mensuelle avec TOUS les ��l��ves de l'��cole dans la grande salle.</i>	<i>Tout au cours de l'ann��e</i>	<i>Toute l'��quipe-��cole</i>	
	Nouvelles pratiques �� pr��voir	<i>-NOUVELLES affiches des r��gles de vie de l'��cole dans les endroits communs �� cr��er en 2023-2024 �� partir du nouveau code de vie.</i>	toujours		
�� partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'��l��ments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence					

3. Les mesures visant à <u>favoriser la collaboration des parents</u> à la lutte contre l’intimidation et la violence et à l’établissement d’un milieu d’apprentissage sain et sécuritaire ;	Pratiques en place	➔ Poursuivre le programme Moozoom dans toutes les classes. ➔ Envoi d'un formulaire d’information et de sensibilisation aux parents concernés ➔ Appel aux parents lors d'un incident d'intimidation ➔ Rencontre avec la Direction et la T.E.S au besoin		TES Direction Enseignants	
	Pratiques à renforcer	➔ <i>Donner des pistes d'interventions aux parents</i> ➔ <i>Implication et collaboration des parents</i>	Tout au long de l'année	TES Direction	
	Nouvelles pratiques à prévoir	<i>Retravailler les feuilles de communication parent (incidents mineurs et majeurs). Se demander quel est le but attendu avec ces feuilles? Il serait intéressant de s’informer des pratiques gagnantes dans les autres écoles.</i> <i>Contrat d’engagement sur les comportements attendus (élève/parent).</i>	Toujours		

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation ;	<i>Déjà existantes</i>	→ Boite aux lettres au bureau de la T.E.S → Les élèves peuvent prendre un rendez-vous → Les parents peuvent toujours contacter la T.E.S par téléphone ou courriel ou encore prendre un rendez-vous → T.E.S présente sur l'heure du dîner, donc disponible pour les élèves → Interdiction de fréquenter les sites d'échanges (hotmail, twitter, facebook etc.) → Inciter les élèves à se confier aux adultes	Au besoin	TES enseignants direction	
	<i>À renforcer</i>				
	<i>À prévoir</i>	→ Application de la fiche de signalement à la T.E.S → Tableau de rencontre au bureau de la T.E.S. → Communication directe	<i>Au besoin</i>	<i>TES</i>	
5. <u>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</u> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de	<i>Déjà existantes</i>	→ Enquête sur la situation d'intimidation → Envoyer une lettre et téléphoner aux parents concernés selon la phase → Rencontre individuelle, en sous-groupe ou en classe selon les besoins avec la T.E.S et\ou la direction. → Rencontre avec les parents selon la phase → Communiquer rapidement et régulièrement avec les parents de l'élève intimidateur. Bonification des interventions de prévention auprès de toute l'équipe (par la psychoéducatrice). Une journée par semaine et au besoin.	Au besoin	TES Direction enseignants	

l'école ou par quelque autre personne	À renforcer	➔ <i>Outiller le parent sur les interventions à privilégier (doc. D'information) à faire en 2023-2024</i> ➔ <i>Utilisation d'interventions systémiques pour sécuriser les élèves (victimes, agresseurs et témoins)</i>	Au besoin	Toute l'équipe- école	
	À prévoir	Revoir les différents codes d'urgence et les interventions exigées (par la psychologue)			

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existantes</i>	→ <i>La boîte aux lettres</i> → <i>Rencontres individuelles au bureau de la T.E.S et/ou Direction</i> → <i>Respect des besoins en toute confidentialité</i>	toujours	TES direction enseignants	
	<i>À renforcer</i>	Informer le personnel de l'école de l'importance de la confidentialité des situations traitées.			
	<i>À prévoir</i>		<i>Toujours</i>	<i>Toute l'équipe-école</i>	
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l' auteur d'un tel acte ;	<i>Déjà existantes</i>	→ Rencontre individuelle avec la T.E.S → Interventions systémiques immédiates → Développer les compétences sociales de l'élève auteur de l'acte → Traitement rapide des informations → Appel aux parents → Suivi interne ou externe au besoin	Au besoin	Toute l'équipe-école	
	<i>À renforcer</i>	→ Éducation des témoins sur les habiletés à se défendre et à réagir → Présentation de la fiche de signalement en début de chaque année aux enseignants → Modèle de prévention à trois niveaux (psychoéducatrice- école)	Au besoin	Toute l'équipe-école	
	<i>À prévoir</i>	)	Au besoin	Direction et psychoéducatrice	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
--	--	-------------	------------	-------------	-------------------------

8. Les <u>sanctions disciplinaires applicables</u> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <i>selon la gravité ou le caractère répétitif</i> de ces actes ;	<i>Déjà existantes</i>	◆Phase 1 : - appel à la maison - Billet communication parents - Fiche de réflexion - Suivi avec la T.E.S. - Possibilité de suspension des récréations - Communication écrite - Conciliation ◆Phase 2 : - Billet communication parents - Fiche de réflexion - Suivi avec la T.E.S. - Suspension à l’interne (interclasse une journée) - Rencontre parent(s), T.E.S. et direction - Suspension des récréations - Appel à la maison - Gestes réparateurs ou travaux communautaires. ◆Phase 3 : - Billet communication parents - Fiche de réflexion - Suivi avec la T.E.S. - Suspension externe (une journée ou plus selon le geste et/ou la fréquence) - Rencontre parent(s), T.E.S. et direction - Appel à la maison (voir document en annexe) <u>Pour la phase 1, 2 et 3, il y a des rencontres avec l’élève pour lui apprendre à s’affirmer positivement.</u>	Au besoin	TES Direction enseignants	
	<i>À renforcer</i>	Se référer à la fiche d’affirmation de soi (tableau de bord)		TES et Direction	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Monitoring / Régulation
	À prévoir	Signalement au DG au besoin (niveau 3 seulement) dans les 24 à 48 heures maximum après l'événement.		Direction	
9. <u>Le suivi qui doit être donné</u> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	Déjà existant	→ Suivi et intervention → Ateliers au besoin → Suivi adapté à la situation → Communication écrite et\ou téléphonique à la maison → Rencontres	Au besoin	Enseignants TES Direction	
	À renforcer	→ Appel aux parents → Habilitier le personnel à remplir la fiche de déclaration → Implication des partenaires externes	Au besoin	Idem	
	À prévoir				

Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Forme et nature des engagements pris par la direction
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)	Envers l'élève victime	-La direction détermine la forme des actions qui seront prises pour assurer la sécurité. -La direction doit déterminer la nature de l'intimidation de deux ordres : sécurité (physique et/ou psychologique) et soutien.
	Envers ses parents	-Rencontre des parents pour mentionner le suivi et les interventions qui sont faites auprès de son enfant. -Préciser les actions pour éviter que ce geste se reproduise.
Il doit également prévoir les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)	Envers l'élève auteur	— La direction précisera les démarches entreprises pour l'auteur de l'acte (sanctions et aspect éducatif). — Engagement : actions prises pour tous (les 3 phases)
	Envers ses parents	-Rencontre des parents et l'auteur de l'acte avec la direction pour s'assurer de la compréhension de l'acte inacceptable. -Préciser les actions pour éviter que ce geste se reproduise (plus un suivi interne ou externe).

Règles de conduite et mesures de sécurité

Les **attitudes et le comportement devant être adoptés** en toute circonstance par l’élève

Les **gestes et les échanges proscrits** en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l’intermédiaire de médias sociaux et lors de l’utilisation du transport scolaire

Les **sanctions disciplinaires applicables** selon la gravité ou le caractère répétitif de l’acte répréhensible

Ces éléments sont-ils présents dans les règles de conduite et de sécurité de l’école en conformité aux dispositions de la loi ?

__ Oui : annexer

__ Oui : annexer

__ Oui : annexer

Prochains pas prévus pour permettre l’ajustement des règles de conduites et de sécurité conformément aux dispositions de la loi *(révision annuelle habituellement au printemps)*